MUTATIONS 2017 : c'est parti !
Phase inter-académique

Section académique du SNES-FSU
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
www.clermont.snes.edu

Calendrier et modalités de saisie des demandes

Pour le mouvement inter et les mouvements spécifiques : de la mi- novembre à début décembre 2016.

Par INTERNET : l'accès à SIAM se fait obligatoirement par I-Prof

- **compte utilisateur :** initiale du prénom accolée au nom ;
- **mot de passe :** NUMEN lors de la première utilisation (ensuite, NUMEN ou mot de passe personnel).

Le SNES-FSU anime des réunions et tient des permanences

Pendant la période des mutations, la section académique continue d'assurer des permanences syndicales, **du mardi au vendredi de 14 h à 17 h**, ouvertes à tous, **syndiqués ou non**. En outre, des commissaires paritaires SNES, **majoritaires dans les commissions** et **dont les compétences sont reconnues**, pourront vous accueillir pour **vous informer, vous expliquer** les principes du mouvement, ses subtilités, les stratégies possibles, et **vous conseiller** lors des réunions que nous animerons (voir ci-dessous). Les syndiqués bénéficieront d'**informations supplémentaires** et d'un **suivi renforcé** de leur dossier.

Date	Horaire	Lieu	Ville
Mercredi 16 novembre	14 h 00 - 17 h 00	Maison du Peuple	Clermont-Ferrand
Jeudi 17 novembre	09 h 00 - 17 h 00	Lycée Blaise Pascal	Clermont-Ferrand
Mardi 22 novembre	14 h 30 - 17 h 00	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Mercredi 23 novembre	12 h 30 - 14 h 00	ESPE	Chamalières
Mercredi 23 novembre	14 h 30 - 17 h 00	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Jeudi 24 novembre	12 h 30 - 14 h 00	ESPE	Chamalières
Mardi 29 novembre	14 h 30 - 17 h 00	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Mercredi 30 novembre	14 h 00 - 17 h 00	Maison du Peuple	Clermont-Ferrand
Mercredi 30 novembre	14 h 30 - 17 h 00	Maison des syndicats	Le Puy-en-Velay
Jeudi 1er décembre	12 h 30 - 14 h 00	ESPE	Chamalières
Vendredi 2 décembre	14 h 00 - 17 h 00	Maison du Peuple	Clermont-Ferrand

NB : *ce calendrier sera complété dans les prochains jours. Veuillez consulter notre site régulièrement !*

Être informé, conseillé est la première condition pour faire sa demande. Le SNES-FSU développe ce droit à l'information pour ses syndiqués (avant, pendant, après les commissions). Il leur communique dès la fin des commissions leur résultat personnel de manière rapide et fiable :

- le barème acté au GT* vœux et barèmes (site SNES, courriel et/ou courrier) ;
- l'affectation après la FPM* ou la CAP* (site SNES, SMS, courriel et/ou courrier).

GT = Groupe de Travail FPM = Formation Paritaire Mixte CAP = Commission Administrative Paritaire